

## **En Alsace, l'État trébuche sur le grand hamster**

**Menacé d'extinction, le grand hamster d'Alsace fait l'objet de la sollicitude tardive du gouvernement. Au grand dam des élus locaux.**



*Le grand hamster d'Alsace est en voie d'extinction. © Dominique Gutekunst / L'Alsace/Maxppp*

Avec son pelage tricolore, sa mine effarouchée et son goût innocent pour les escargots et les grenouilles, le grand hamster d'Alsace n'a pas l'air d'un fauteur de troubles. Et pourtant... Même Stéphane Giraud, le directeur régional d'Alsace Nature, le reconnaît : "Cela fait des décennies qu'on multiplie les réunions sur le grand hamster. Il y aurait des économies d'énergie à faire sur le sujet !"

Car en pondant à la va-vite deux arrêtés pour échapper à une amende de la Cour de justice européenne, qui accuse la [France](#) d'avoir failli à protéger ce rongeur en danger, le gouvernement a mis presque toute l'Alsace contre lui. Certes, il y avait urgence : quelque 300 terriers ont été répertoriés en 2012, contre 1 167 en 2001. Et le nombre de communes alsaciennes hébergeant le grand hamster (introuvable ailleurs en France) a plongé, de 56 en 2000 à 19 aujourd'hui. La faute à la monoculture du maïs, qui recouvre 80 % de la plaine d'Alsace, et à une urbanisation intensive dans la région la plus densément peuplée du pays.

Pour parer à l'extinction programmée du petit mammifère, le gouvernement a donc édicté un étroit périmètre de protection de 600 mètres autour de chaque précieux terrier, l'animal étant réputé casanier. Et a fixé trois zones de 9 319 hectares où la destruction, l'altération ou la dégradation de surfaces favorables au hamster sont interdites. En clair, toute construction ou aménagement doit faire l'objet d'une dérogation.

### **Fronde**

C'en est trop pour les communes concernées, qui ont l'impression d'avoir déjà beaucoup sacrifié à la cause du rongeur. "Dans notre schéma de cohérence territoriale, nous avons déjà gelé 1 500 hectares pour le hamster", souligne Baptiste Kugler, directeur du syndicat mixte du Piémont des Vosges, aux portes de Strasbourg. "Et nous avons limité la consommation foncière à 50 % seulement de ce qui aurait été nécessaire pour faire face au boom de la

population. Nos efforts ont même été salués par un rapport de l'inspection générale de l'environnement en 2007 ! Or, à chaque nouveau projet, les collectivités sont obligées de passer à la caisse au moindre terrier détecté : il faut payer une compensation aux agriculteurs, déposer un dossier au Conseil national de protection de la nature à Paris... Tout prend un retard considérable." Résultat : Baptiste Kugler et ses homologues de la communauté de communes de Molsheim-Mutzig et de l'Ackerland (Bas-Rhin), ainsi que les maires de sept communes du Piémont des Vosges, vont déposer un recours devant le [Conseil d'État](#). Une fronde inhabituelle chez les élus alsaciens, plutôt connus pour leur esprit conciliant.

Même Alsace Nature, qui fédère une myriade d'associations de défense de l'environnement en Alsace, leur donne presque raison. "Ces arrêtés gouvernementaux sont une prime au mauvais élève", analyse Bruno Ulrich, vice-président du Gepma (Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace). "Les communes pénalisées sont justement celles qui ont fait des efforts. Dans les autres, le grand hamster a simplement disparu."

Et le diagnostic des écologistes diffère, là aussi, de celui du gouvernement. "Nous ne voulons pas de réserves où l'espèce serait mise en soins palliatifs. Il faudrait étendre son aire de protection et faire jouer la solidarité chez les communes, même celles qui n'hébergent pas de terrier", explique Stéphane Giraud. Car l'animal fait déjà l'objet de toutes les attentions : blé laissé sur pied pour l'aider à se nourrir, lâchage de hamsters apprivoisés, massacres sporadiques de renards, dont le rongeur est la proie préférée... "À ce train, il est en voie de domestication", lâche le président d'Alsace Nature. Et en passe, aussi, de devenir un problème politique.